



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0145

BATIMENT COMMUNAL SIS 27 RUE DE
STRASBOURG A TOURCOING

CONVENTION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION SOCIETE DE
BOURLES A L'ETAQUE
« L'EXPOSITION »

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2022_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la convention signée le 07 Juin 2021 avec l'association SOCIETE DE BOURLES A L'ETAQUE «L'EXPOSITION» qui acte son occupation de la bourloire Jean Frémaux, sise 27 rue de Strasbourg à Tourcoing, afin de pouvoir perfectionner la pratique du jeu de bourle à l'étaque ;

Considérant la démarche de l'Association qui a souhaité bénéficier d'un lieu de stockage, le temps de travaux de réfection de toiture au niveau de la Bourloire et de ce fait de la suspension de ses activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Société de Bourles à l'étaque «L'Exposition», faisant élection de siège social au 27 rue de Strasbourg à Tourcoing, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local d'une superficie de 9 m² sis 27 rue de Strasbourg à Tourcoing où l'Association Société de Bourles à l'étaque « L'Exposition » pourra stocker son matériel d'activité.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 30 mars 2023, date de l'état des lieux entrant et remise des clés dudit local à l'Occupant pour lui permettre de déménager son matériel d'activité avant le démarrage des travaux prévu le 17 avril 2023. Cette convention se terminera le 31 Juillet 2023.

(((Vita)))
03 20 233 300

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application de l'article L2122-22

93_DE-053-215005030-20230418-L2122_02ETR

Elle pourra être reconduite, sans qu'il ait lieu de procéder à un avenant, pour un mois, au maximum deux fois, de manière expresse par lettre recommandée de l'Association adressée aux services de la Ville, au plus tard quinze jours avant le terme de ladite convention.

Elle pourra être dénoncée par l'Association Société de Bourles à l'étaque « L'Exposition » sous réserve du respect d'un préavis de quinze jours ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

14 AVR. 2023



Jean-Marie Vuylstecker
Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Publié sur le site de la Ville le :

18 AVR. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

33_DE-050-215945930-20200418-L2122_01ETH